



Sites Natura 2000 de coteaux calcaires FR7200665 - FR7200676 - FR7200672



Structures animatrices et partenaires



Sites Natura 2000

FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel »

FR7200676 « Coteaux calcaires de Borrèze »

FR7200672 « Coteaux calcaires du Causse de Daglan et de la vallée du Céou »

Mise en œuvre des Docob – décembre 2015 à décembre 2016

PREAMBULE

Les 3 sites Natura 2000 concernés par cette première phase d'animation ont vu leurs documents d'objectif (Docob) validés en novembre 2011.

⇒ **Le site des coteaux calcaires de Borrèze – Docob validé le 4/11/2013**

Le périmètre Natura 2000 se situe en limite avec le département du Lot (46), à environ 20 km à l'est de Sarlat-la-Canéda. Il s'étend sur 3 communes : Borrèze, Salignac-Eyvigues, Simeyrols.

Le périmètre redéfini couvre une superficie de 415 hectares.

⇒ **Le site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel – Docob validé le 20/11/2013**

Le site Natura 2000 FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel » se situe à environ 5 km à l'est de Sarlat-la-Canéda. Il s'étend sur 4 communes : Proissans, Sainte-Nathalène, Saint-Vincent-le-Paluel, Saint-Crépin-et-Carlucet.

Le périmètre redéfini couvre une superficie de 427,34 hectares.

⇒ **Le site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou – Docob validé le 5/11/2013**

Le périmètre Natura 2000 est bordé au nord par la vallée de la Dordogne et au sud par le Département du Lot. Il s'étend sur 7 communes, à une vingtaine de kilomètres au sud de Sarlat : Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint Julien, Saint-Cybranet, Daglan, Saint-Pompon, Bouzic, Campagnac-Lès-Quercy et Veyrines de Domme.

Le périmètre redéfini couvre une superficie de 1185 hectares.

En 2014, les services de l'Etat, déjà maître d'ouvrage de la réalisation des 3 Docobs concernés, ont décidé d'en maîtriser également la mise en œuvre. Monsieur le Préfet de la Dordogne reste Président des comités de pilotage.

Pour mener à bien cette mission d'animation, **les services de l'Etat ont pris l'attache de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne** (au travers de son antenne du Périgord Noir) **en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine** (antenne Dordogne).

La première tranche d'animation s'est déroulée sur une période de 12 mois allant de juin 2014 à juin 2015, ensuite les services de l'Etat ont soumis un second appel d'offre pour une nouvelle tranche ferme de 12 mois allant de décembre 2015 à décembre 2016. C'est cette période qui fait l'objet du bilan présenté ci-après.

Les personnes en charge de l'animation des sites « Coteaux calcaires de Borrèze » et « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel » :

**Chambre d'Agriculture de La Dordogne
Antenne du Périgord Noir**

Jean-Marie LAVAL, animateur territorial

Temps consacré : 16 jours

Autres missions :

- Animation du site Natura 2000 « vallées de Beunes »
- Animation de l'équipe professionnelle locale, émergence et accompagnement de projets de développement du territoire...

Régis ANDRE, conseiller agricole

Temps consacré : 4 jours

Autres missions :

- Animation et études liées au foncier et à l'aménagement du territoire...

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Matthieu DUFFAU, chargé de mission

Temps consacré 20 jours

Autres Missions :

- Elaboration de Docob
- Inventaires et expertises naturalistes
- Rédaction de plan de gestion...

Patrick FABRE, chargé de secteur Dordogne

Temps consacré : 1.5 jours

Autres Missions :

- Coordination et Management équipe
- Représentation territoriale
- Coordination et validation des rapports...

Les personnes en charge de l'animation du site Coteaux calcaires de la Vallée du Céou :

**Chambre d'Agriculture de La Dordogne
Antenne du Périgord Noir**

Bernadette BOISVERT, conseillère environnement

Temps consacré : 12 jours

Autres missions :

- Développement du pastoralisme en Périgord Noir
- Candidature et mise en œuvre des MAEC dans la zone pastorale de Dordogne
- suivis agronomiques des épandages d'effluents urbains...

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Nolwenn QUERO, chargée de mission

Temps consacré : 7 jours

Autres Missions :

- Elaboration de Docob
- Inventaires et expertises naturalistes
- Rédaction de plan de gestion
- expertises et suivis chiropétérologiques...

Patrick FABRE, chargé de secteur Dordogne

Temps consacré : 1.5 jours

Autres Missions :

- Coordination et Management équipe
- Représentation territoriale
- Coordination et validation des rapports...

SOMMAIRE

1	Rappel des enjeux et objectifs des Docobs	4
1.1	Les enjeux	4
1.1.1	Le site des coteaux calcaires de Borrèze	4
1.1.2	Le site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel	4
1.1.3	Le site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou	5
1.2	Les objectifs	6
1.2.1	Le site des coteaux calcaires de Borrèze	6
1.2.2	Le site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel	6
1.2.3	Le site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou	7
2	Les missions de la structure animatrice	8
3	Calendrier de mise en œuvre des actions	9
4	Synthèse et bilan des actions conduites	10
4.1	Information et communication générale sur le site	10
4.1.1	Site Internet	10
4.1.2	Lettre d'information	10
4.2	Accompagnement à la mise en œuvre d'associations foncières pastorales	11
4.2.1	Secteur de Borrèze	11
4.2.2	Secteur coteaux du Céou	11
4.3	Mise en œuvre des MAEC	12
4.3.1	Information Communication sur le PAEC	12
4.3.2	Bilan des contrats MAEC engagés en 2016	13
4.3.3	Localisation des mesures engagées vis-à-vis des sites Natura 2000	13
4.4	Elaboration de plans de gestion pastoraux	17
4.5	Mise en œuvre de contrats Natura 2000	17
4.5.1	Information Communication sur les Contrats Natura 2000	17
4.5.2	Bilan des contrats Natura 2000 amorcés en 2016	19
4.6	Bilan et évaluation des mesures de gestion	20
5	Soutien à des programmes de développement durable et appui territorial	21
6	Assistance à l'application du régime d'incidence	21
7	Perspectives d'action pour une prochaine tranche d'animation	21

1 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DES DOCOBS

1.1 LES ENJEUX

1.1.1 LE SITE DES COTEAUX CALCAIRES DE BORREZE

En l'état des connaissances, cinq habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont présents sur le site Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire répertoriés :

Intitulé EUR 27	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Formations d'éboulis		
8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	61.3	7,52
Formations de prairies, de pelouses et d'ourlets		
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco brometalia</i>) [* sites d'orchidées remarquables]	34.32	97,39
	34.322	
	34.33	
	34.41	
Formations de landes et fourrés		
5110 - Formations stables xérophile-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	31.82	0,39
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	31.88	35,26
Formations forestières		
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> ?	41.1	7,40
Total		147,96
		Soit 35,64 % des habitats inventoriés

1.1.2 LE SITE DES COTEAUX CALCAIRES DE PROISSANS, SAINTE-NATHALENE ET SAINT-VINCENT-LE-PALUEL

En l'état des connaissances, trois habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » ainsi qu'une espèce de l'annexe II sont présents sur le site Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire répertoriés :

Intitulé EUR 27	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Formations d'éboulis		
8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	61.3	0,38
Formations de prairies, de pelouses et d'ourlets		
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco brometalia</i>) [* sites d'orchidées remarquables]	34.33	33,97
	34.41	
Formations forestières		
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	45,31	131,61
Total		165,96
		Soit 38,84 % des habitats inventoriés

Espèces d'intérêt communautaire répertoriées :

Nom vernaculaire	Nom Latin	Code N2000	Directive Habitats	Convention	Protection	Liste rouge
			Annexe II	Berne	nationale	nationale
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078*	X			

Remarque : Les experts européens ont été surpris de la présence de cette espèce dans l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » car elle ne répond pas au concept de cette annexe dans la majorité des pays de la communauté européenne. Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe (Legakis a., 1997). Il n'y a donc pas lieu de prendre des mesures spécifiques pour un taxon aussi fréquent, trouvant par ailleurs, sur le site, une étendue suffisante d'habitats favorables.

1.1.3 LE SITE DES COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLEE DU CEOU

En l'état des connaissances, six habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » ainsi qu'une espèce de l'annexe II sont présents sur le site Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire répertoriés :

Intitulé EUR27	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Pelouses, prairies et ourlets		
6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (Festuco-brometalia)(*site d'orchidées remarquables)	34.32	224,01
	34.322	
	34.325	
	34.33	
	34.41	
6510- Pelouses maigres de fauche de basse altitude	38.21	2,28
Landes, fourrés et boisements		
5110- Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	31.82	2,08
5130- Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	31.88	195,33
9340- Forêts de <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	45.31	16,48
Végétation rupicole		
8130- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	61.3	0,18
Total		440,35
% d'habitat d'intérêt communautaire sur l'ensemble du périmètre initial		47,57%

Espèces d'intérêt communautaire répertoriées :

Une espèce animale d'intérêt communautaire est signalée dans le Formulaire Standard des Données :

- **Damier de la succise (Code Natura 2000 : 1065).**

Les différentes phases de prospection menées lors de la réalisation du Docob au sein de la zone d'étude élargie ont permis de recenser 4 nouvelles espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » non citée dans le FSD :

- le cuivré des marais (*Lycaena dispar*) (Code Natura 2000 : 1060) ;
- le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (Code Natura 2000 : 1303) ;
- le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (Code Natura 2000 : 1304) ;
- le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) (Code Natura 2000 : 1305).

De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un **site d'intérêt Sites Natura 2000 FR7200665 - FR7200676 - FR7200672 – Bilan animation décembre 2015 à décembre 2016**

international selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

1.2 LES OBJECTIFS

Pour répondre aux enjeux des sites, plusieurs objectifs à long termes ont été définis lors de l'élaboration des Docob. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels à travers 3 programmes d'actions synthétisés ci-après.

Compte tenu des caractéristiques des 3 sites, les programmes d'action proposés sont très proches, voire identiques pour les sites de Borrèze et Proissans.

1.2.1 LE SITE DES COTEAUX CALCAIRES DE BORREZE

O₁	Conserver les habitats d'intérêt communautaire
O ₁₁	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts
O ₁₂	Conserver les boisements d'intérêt communautaire

O₂	Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux
O ₂₁	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces
O ₂₂	Organiser le suivi du site et évaluer l'efficacité des actions de gestion mise en œuvre

O₃	Communiquer et animer le DOCOB
O ₃₁	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O ₃₂	Animer l'application du Document d'Objectifs

1.2.2 LE SITE DES COTEAUX CALCAIRES DE PROISSANS, SAINTE-NATHALENE ET SAINT-VINCENT-LE-PALUEL

O₁	Conserver les habitats d'intérêt communautaire
O ₁₁	Conserver les boisements d'intérêt communautaire
O ₁₂	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts

O₂	Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux
O ₂₁	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces
O ₂₂	Organiser le suivi du site et évaluer l'efficacité des actions de gestion mise en œuvre

O₃	Communiquer et animer le DOCOB
O ₃₁	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O ₃₂	Animer l'application du Document d'Objectifs

1.2.3 LE SITE DES COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLEE DU CEOU

Code	Objectifs
O1	Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
O11	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts
O12	Conserver les boisements d'intérêt communautaire
O13	Conserver et favoriser les espèces d'intérêt communautaire
O2	Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces
O21	Améliorer les connaissances et organiser le suivi du site
O3	Communiquer et animer le DOCOB
O31	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O32	Animer l'application du Document d'Objectifs

2 LES MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

- **Préparer la mise en œuvre du document d'objectif**
 - AN4 : Appropriation du DOCOB
 - AN5 : Identification des ayant-droits sur le site
 - AN6 : Information et communication sur les mesures de gestion
 - AN7 : Identification des besoins financiers
 - AN8 : Aide au montage d'une Association Foncière Pastorale (AFP)
 - AN9 : Adaptation aux nouveaux dispositifs (MAEt et Contrats Natura 2000)
- **Mettre en œuvre des mesures contractuelles**
 - AN10 : Identification et prise de contact avec les ayants droits
 - AN11 : Rencontre des propriétaires (contractualisation et accompagnement AFP)
 - AN12 : Diagnostic des parcelles
 - AN13 : Proposition de contrats
 - AN14 : Aide au montage de dossier
 - AN15 : Suivi de l'instruction
 - AN16 : Aide à la mise en œuvre technique des mesures
 - AN17 : Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins
- **Mettre en œuvre des mesures hors contrat**
 - AN18 : Ingénierie financière
 - AN19 : Élaboration du cahier des charges techniques
 - AN20 : Conduite d'opération
- **Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial**
 - AN21 : Intégration des enjeux du site dans les documents de planification (PLU, SCOT, DOCOB ...)
 - AN22 : Participation à la démarche d'évaluation des incidences
 - AN23 : Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale (AFP)
- **Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan**
 - AN24 : Bilan et évaluation des actions et des contrats
 - AN25 : Préparation et animation du comité de pilotage
 - AN26 : Coordination des avis techniques
 - AN27 : Mise à jour du DOCOB
 - AN28 : Rédaction des comptes-rendus

3 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Calendrier	Travaux à réaliser
Hiver 2015-2016	<ul style="list-style-type: none">- Création et distribution des lettres-info pour les sites concernés- Information, sensibilisation des propriétaires et des agriculteurs : journées d'information, rencontres sur le terrain
Printemps 2016	<ul style="list-style-type: none">- Diagnostics d'exploitation et parcellaires et accompagnement à la mise en œuvre de contrats MAEC- Communication exhaustive auprès des propriétaires sur les secteurs ciblés, pour permettre la mise en œuvre de contrats forestiers et/ou Ni-Ni
Été et automne 2016	<ul style="list-style-type: none">- Communication exhaustive auprès des propriétaires sur les secteurs ciblés, pour permettre la mise en œuvre de contrats forestiers et/ou Ni-Ni- Diagnostics parcellaires et si possible mise en œuvre des contrats
Fin d'automne 2016	<ul style="list-style-type: none">- Bilan des actions mises en œuvre- Préparation des comités de pilotage
Pendant toute la phase d'animation	<ul style="list-style-type: none">- Réponses aux sollicitations et demandes ponctuelles- Soutien à des programmes d'action, notamment la création d'AFP- Signature des chartes Natura 2000.- Alimentation du site Internet

4 SYNTHÈSE ET BILAN DES ACTIONS CONDUITES

4.1 INFORMATION ET COMMUNICATION GÉNÉRALE SUR LE SITE

4.1.1 SITE INTERNET

Les comptes rendus des COPIL de cette phase d'animation ont été rajoutés dans la rubrique « Téléchargement » du site Internet.

Un module de visualisation cartographique a été ajouté dans la rubrique « Natura 2000 vous concerne-t-il ? » dans l'onglet « Accueil ».

Entre le 01/01/2015 et 11/10/2016, le site recense 5339 visites uniques.

Adresse du site : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/coteaux-perigourdins>

4.1.2 LETTRE D'INFORMATION

Comme il était prévu dans la note méthodologique remise dans la réponse à l'appel d'offre, deux lettres d'information ont été réalisées à l'attention des acteurs locaux, élus, propriétaire, agriculteurs et autres usagers du site, pour informer sur les enjeux des sites, le rôle de l'animation et les mesures de gestion mises en œuvre :

- Une lettre info pour le site « coteaux calcaires du causse de Daglan et de la Vallée du Céou »
- Une lettre info pour les sites contigus « coteaux calcaires de Borreze » et « coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène, et Saint Vincent Le Paluel ».

Le contenu de ces lettres d'information (*cf. annexe 1*) est le suivant :

- Présentation des périmètres Natura 2000, des habitats recensés et des espèces observées
- Présentation des principaux enjeux des sites et des programmes d'action en cours
- Le rôle de l'animation et les personnes à contacter.

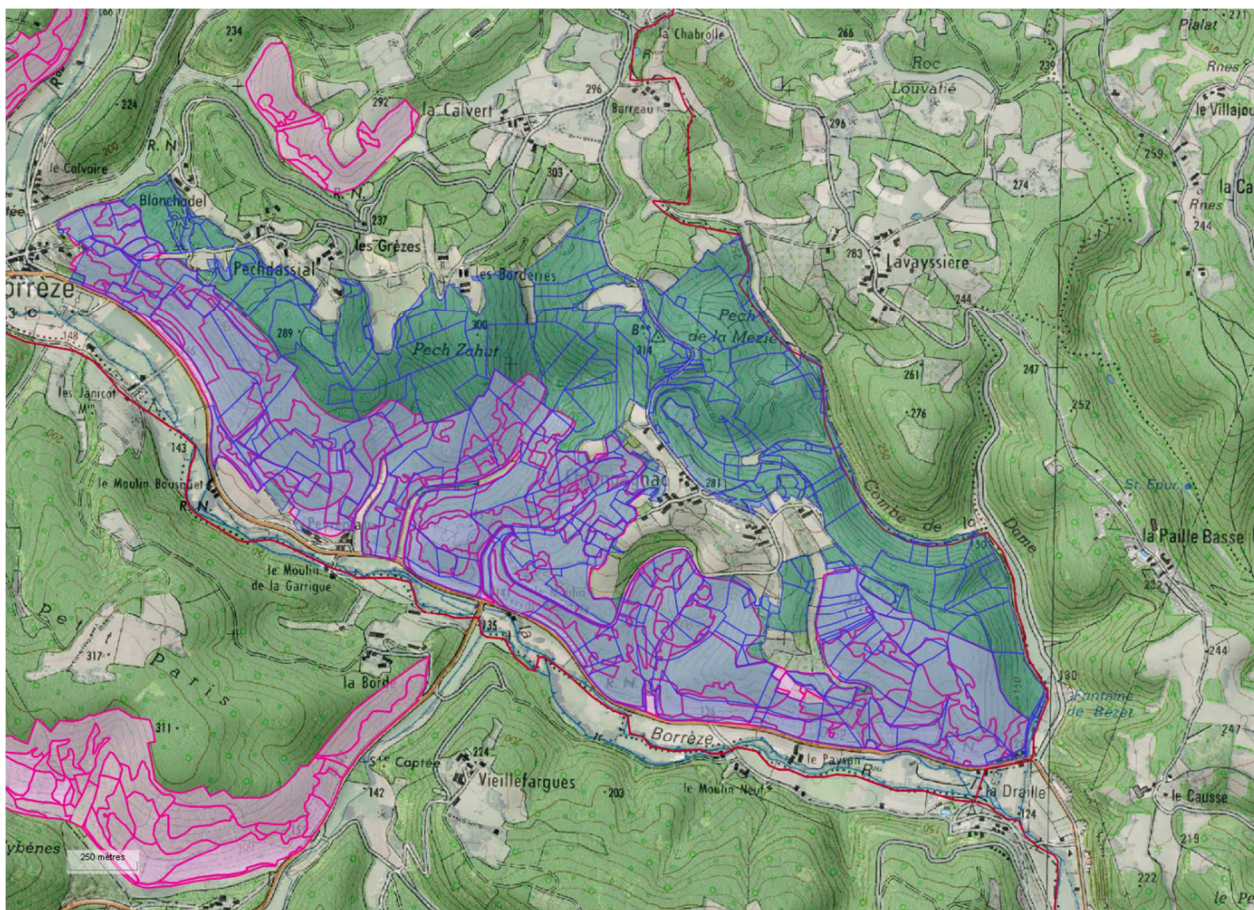
Ces documents ont été envoyés en nombre aux maires de toutes les communes concernées par les 3 sites Natura 2000, avec pour consigne de les mettre à disposition du public. D'autre part, ces « lettres info » servent de support lors des rencontres individuelles sur le terrain avec des propriétaires, des agriculteurs ou autres usagers, à qui elles sont remises.

4.2 ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'ASSOCIATIONS FONCIERES PASTORALES

4.2.1 SECTEUR DE BORREZE

La 1^{ère} phase d'animation avait permis d'identifier des périmètres propices à la création d'une AFPL autour du site Natura 2000 des coteaux calcaires de Borrèze. Le comité de pilotage constitué en juillet 2015 a réalisé tout un travail d'information et de sensibilisation qui a abouti le 20 novembre 2015 à la création de l'AFPL.

⇒ **Le périmètre de l'AFPL de Borrèze (en bleu) inclu une partie du site Natura 2000 (en rose)**



Pendant cette phase d'animation du Docob, l'AFPL constituée s'est attachée à trouver un(des) éleveurs pour assurer la valorisation du foncier mis à disposition. Un éleveur ovin proche de Sarlat ayant accepté de conventionner avec l'AFPL, l'animateur du site a orienté les premières interventions vers une partie du site Natura 2000, puis il a accompagné l'AFPL dans la mise en place d'une gestion pastorale adaptée aux contraintes du site. La finalisation d'un contrat Natura 2000 (cf chapitre 4.5.2) a pour objectif de mobiliser les moyens nécessaires.

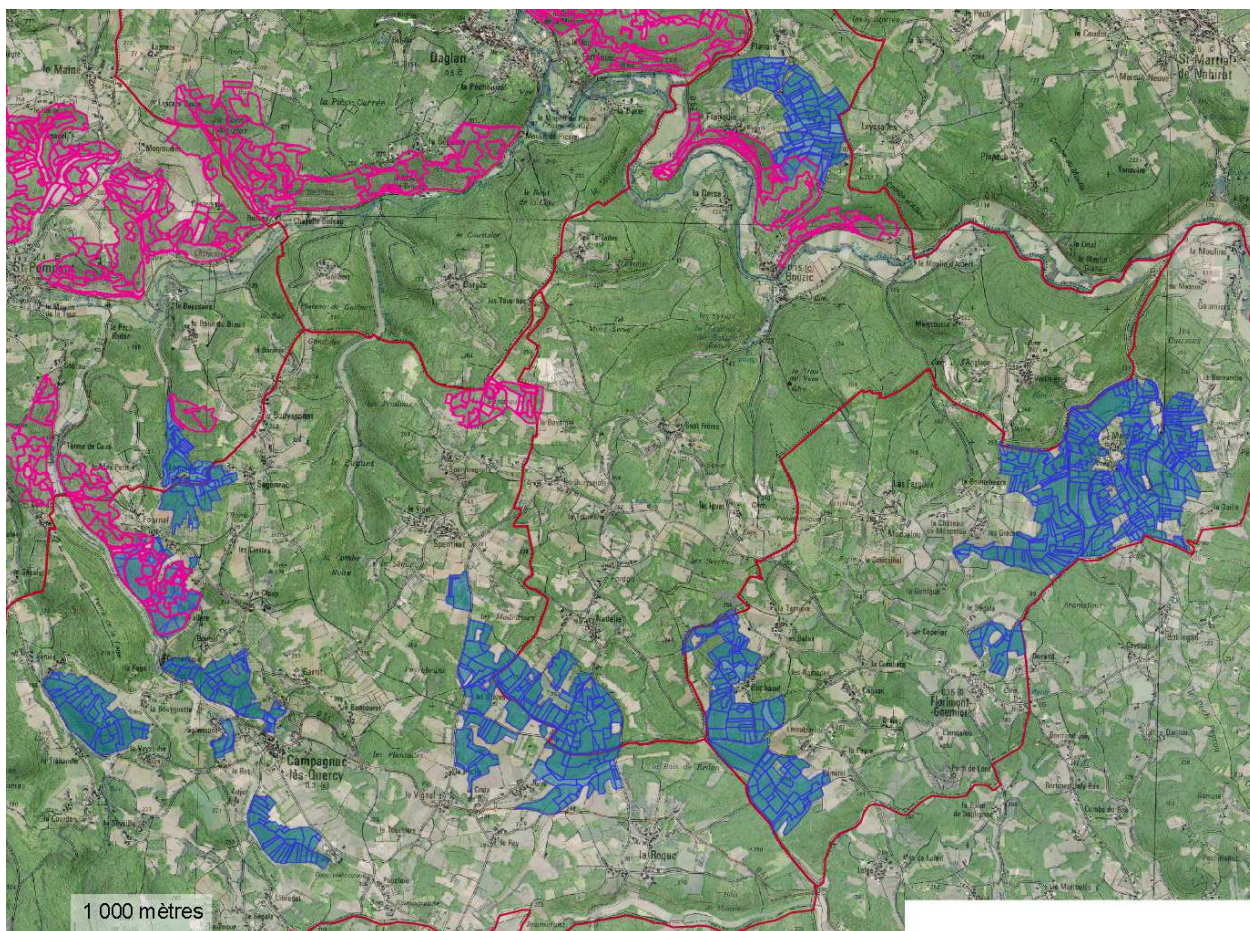
4.2.2 SECTEUR COTEAUX DU CEOU

L'association foncière pastorale libre « Entre Céou et Quercy » dont la mise en œuvre avait démarré en 2012 est maintenant finalisée : l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 22 janvier 2016.

Cette formalisation permet de conforter l'installation d'une jeune éleveuse ovins dont l'objectif était de développer le pastoralisme dans le périmètre constitué en AFPL.

Un contrat MAEC a ainsi pu être engagé au printemps 2016 sur une partie du périmètre, et à terme, un contrat Natura 2000 pourrait voir le jour sur le secteur qui est inclus dans le site Natura 2000.

⇒ **Le périmètre de l'AFPL Entre Céou et Quercy (en bleu) inclut une petite partie du site Natura 2000 (en rose)**



4.3 MISE EN ŒUVRE DES MAEC

4.3.1 INFORMATION COMMUNICATION SUR LE PAEC

⇒ *Journées d'information sur le programme de MAEC*

En 2015, une majorité de MAEC avaient été engagées sur les communes des coteaux calcaires de Daglan et de la vallée du Céou en raison de l'effort porté en matière de communication sur ce secteur.

Pour la campagne 2016, la communication a été renforcée sur les communes des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel et des coteaux calcaires de Borrèze. Elle s'est traduite par :

- une communication spécifique lors d'une réunion de l'AFPL de Borrèze,
- une communication lors d'une réunion PAC organisée en sarladais nord
- des rencontres individuelles avec des éleveurs sur le terrain.

⇒ *Formation des agriculteurs pour comprendre le contenu des cahiers de charges*

Deux journées de formation ont été organisées pour l'ensemble de la zone pastorale afin de présenter le contenu du PAEC, les cahiers des charges des mesures et de visualiser par une visite de terrain les types de milieux concernés et les pratiques à mettre en œuvre.

Ces journées de formation permettaient aux agriculteurs de vérifier la faisabilité d'un engagement MAEC sur leur exploitation, au regard des critères d'entrée des mesures et des engagements à respecter, avant de solliciter, ou non, la réalisation d'un diagnostic sur leur exploitation.

22 agriculteurs ont participé à ces deux journées de formation pour l'ensemble de la zone pastorale, mais seulement 4 sur les 3 sites des coteaux Périgourdiens. Toutefois, 1/3 des agriculteurs ayant sollicité un diagnostic n'ont pas réalisé de stage préalable car ils se sont manifestés tardivement.

4.3.2 BILAN DES CONTRATS MAEC ENGAGES EN 2016

7 diagnostics individuels ont été réalisés sur l'ensemble des 3 sites, dont 2 n'ont pas permis d'engager de contrat MAEC. Les 5 dossiers finalisés se répartissent comme suit :

- Sur les communes du site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou, 2 nouveaux agriculteurs se sont engagés en MAEC et 1 avenant a été réalisé sur la commune de Campagnac les Quercy, chez l'éleveuse installée dans le cadre du pastoralisme qui a pu intégrer des parcelles mises à disposition par l'AFPL.
- Sur les communes du site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel, 2 nouveaux agriculteurs se sont engagés en MAEC.
- Aucun dossier n'a été réalisé en 2016 sur le site des coteaux calcaires de Borrèze.

3 mesures systèmes herbagers et pastoraux ont été mises en place sur 165 ha et 4 mesures de gestion pastorale sur 110 ha. Ces 2 mesures sont bien adaptées aux exploitations d'élevage bovins et ovins viande extensives de notre territoire. Elles ont permis de remobiliser des parcelles de landes et de bois qui étaient plus ou moins abandonnés et qui ont été réintégrées dans les surfaces pâturées des exploitations.

Comme indiqué dans le précédent bilan, Les mesures d'ouverture des milieux n'ont pas été mobilisées car la gestion pastorale suffit dans beaucoup de cas à ré-ouvrir correctement le milieu. Quelques secteurs fortement embroussaillés auraient pu justifier les mesures d'ouverture de milieux fortement embroussaillés, mais leur niveau de rémunération, encore plus faible que dans la précédente programmation, comparé à la difficulté de mise en œuvre, n'est pas de nature à convaincre.

2 mesures spécifiques à l'enjeu chiroptères ont été souscrites chez un agriculteur dans le site des coteaux calcaires de Daglan et de la Vallée du Céou représentant 13.50 ha, en complément d'un engagement de gestion pastorale. Les mesures visant cet habitat d'espèces ont été indiquées comme secondaires dans le PAEC, elles seront surtout sollicitées lors de la 3^{ème} campagne. Les engagements souscrits visent à la gestion des prairies par retard de fauche et la conversion de terres en prairies dans la vallée du Céou.

4.3.3 LOCALISATION DES MESURES ENGAGEES VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000

Sur les communes des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou, les îlots engagés sont situés au sud du territoire, sur les communes de Campagnac Les Quercy et de Saint Pompon, hors du site Natura 2000. Comme indiqué dans le précédent bilan, la difficulté est que la majorité du foncier Natura 2000 n'appartient pas aux agriculteurs et se trouve sur des secteurs difficiles à exploiter.







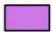




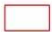
Sur les communes du site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel, 5 îlots sont engagés dans le site Natura 2000 pour une surface de 6 ha 25 et de très nombreux îlots sont engagés à proximité immédiate du site.

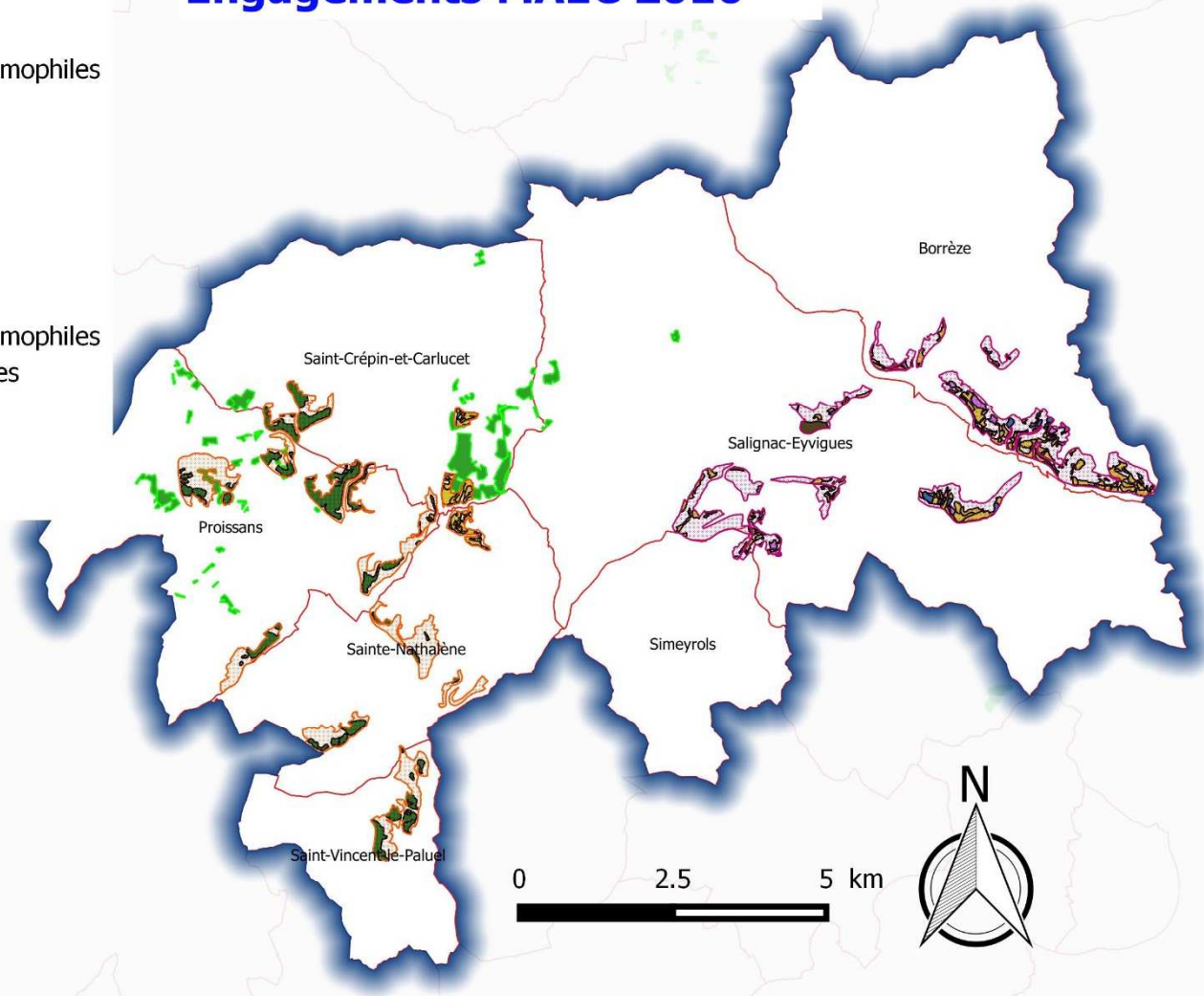
⇒ Bilan des mesures engagées dans le périmètre PAEC correspondant aux 3 sites Natura 2000 des coteaux Périgourdins

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	SHP1	HE01	HE07	HE08	Montant TOTAL
					ha	ha	ha	ha	
GARRIGOU	Christian	Bouat	24250	ST AUBIN DE NABIRAT		5,30	8,27	5,58	
VADROT	Emeline	Julie	24550	CAMPAGNAC LES QUERCY		23,08			
EARL LA VIGNASSE		La Vignasse	24250	DAGLAN					
MAZET	Hervé	La Boissière	24250	NABIRAT					
PASSERRIEUX	Daniel	Magaud	24170	ST POMPON	40,29				
EARL LA BORIE DE SIAUD		La Borie de Siaud	24200	PROISSANS	51,56	35,68			
GAEC DES COTEAUX DE MARCES		Marces	24590	SAINT CREPIN CARLUCET	73,59	46,06			
Surface totale engagée					165,44	110,12	8,27	5,58	
montant unitaire					58,33	75,44	165,32	381,21	
montant total / an					9 650	8 307	1 367	2 127	
montant pour 5 ans					48 251	41 537	6 836	10 636	107 260

PAEC coteaux calcaires de Borreze et de Proissans Engagements MAEC 2016

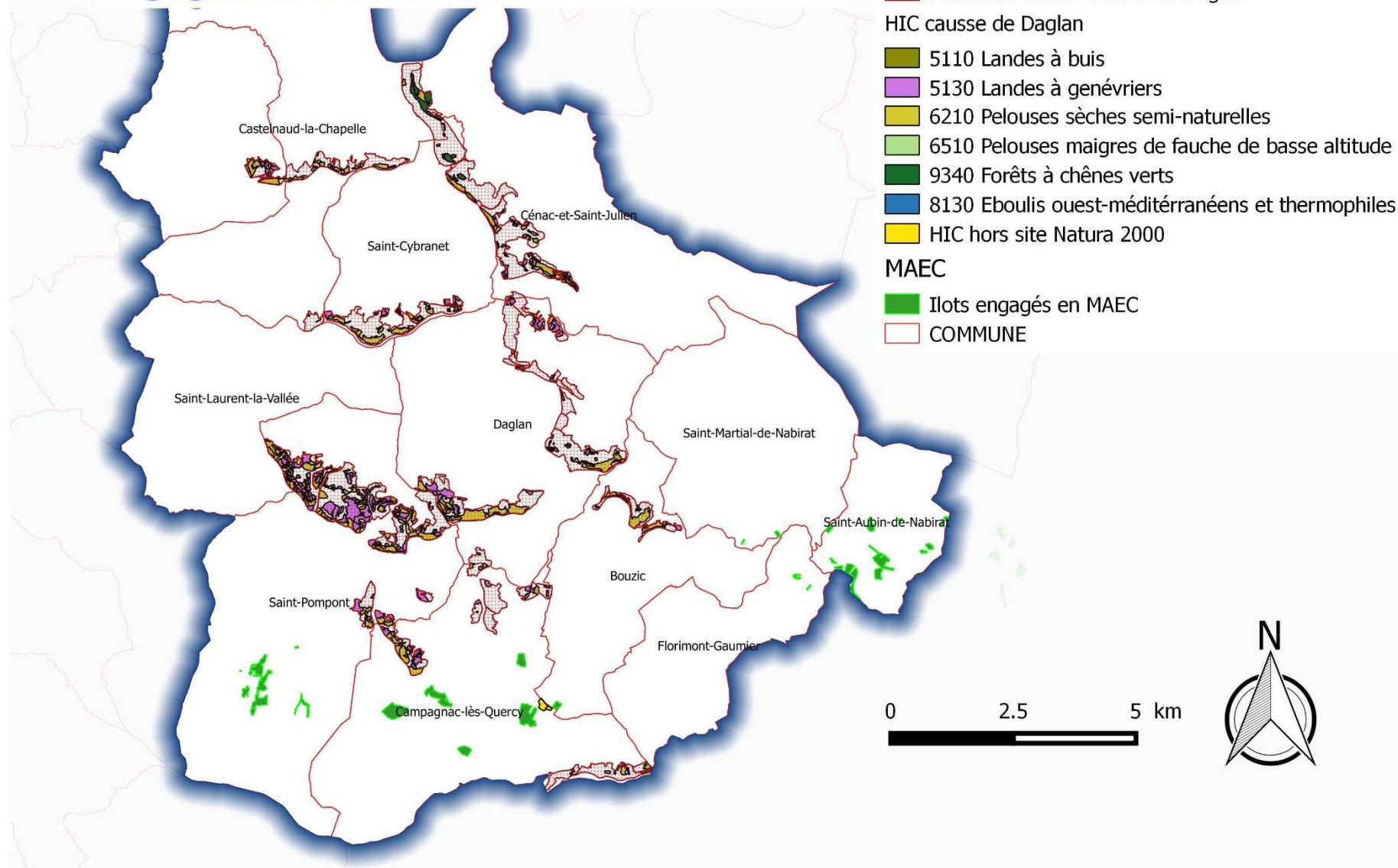
Légende

-  Périmètre N2000 coteaux Proissans
- HIC coteaux Proissans
 -  6210 Pelouses sèches semi-naturelles
 -  8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
 -  9340 Forêts à chênes verts
-  Périmètre N2000 coteaux Borrèze
- HIC coteaux Borrèze
 -  5110 Landes à buis
 -  5130 Landes à genévriers
 -  6210 Pelouses sèches semi-naturelles
 -  8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
 -  9150 Hétraies calcicoles médio-européennes
- MAEC
 -  Îlots engagés en MAEC
 -  COMMUNE



PAEC coteaux du Céou cause de Daglan

Engagements MAEC 2016



4.4 ELABORATION DE PLANS DE GESTION PASTORAUX

4 plans de gestion pastorale ont été établis pour les 4 exploitants engagés en MAEC gestion pastorale, afin de diagnostiquer le milieu et d'établir des préconisations de gestion adaptées.

4.5 MISE EN ŒUVRE DE CONTRATS NATURA 2000

4.5.1 INFORMATION COMMUNICATION SUR LES CONTRATS NATURA 2000

Des courriers d'information sur le dispositif Natura 2000 (Cf : annexe 2) ont été envoyés à des propriétaires de parcelles situées sur les sites Natura 2000. Le choix a été fait de cibler des propriétaires localisées sur des secteurs sélectionnés pour leur intérêt vis-à-vis des enjeux liés aux pelouses calcicoles. Ces parcelles sont par conséquent situées sur les secteurs d'intervention prioritaires identifiés dans le Docob.

Seuls les sites des « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel » et des « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou » ont fait l'objet de cette démarche d'animation foncière. Sur le site des « Coteaux calcaires de Borrèze », compte tenu des opportunités de contrat déjà identifiées, il n'a pas été jugé nécessaire, dans un premier temps, d'envoyer un courrier.

A chacun des courriers envoyés aux propriétaires, un exemplaire de la lettre d'information Natura 2000 a été joint.

Le tableau ci-dessous liste par commune le nombre de propriétaires contactés.

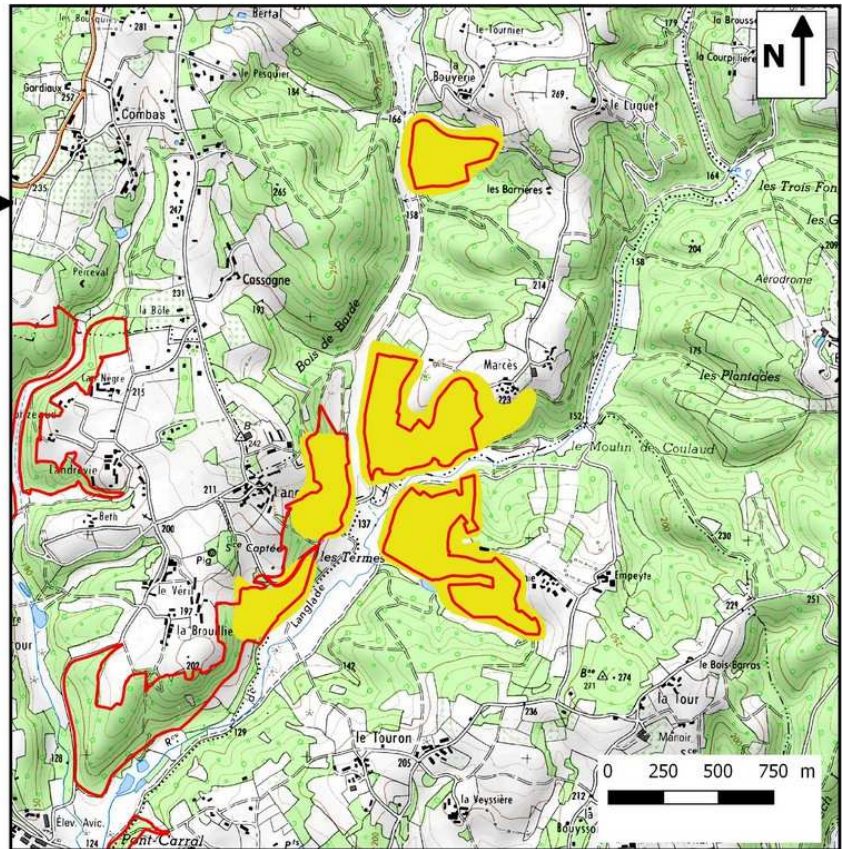
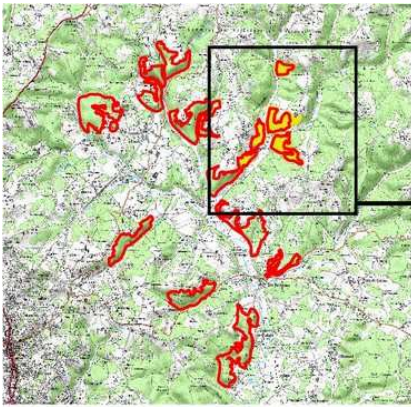
Commune	Nombre de propriétaires contactés
Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel	
Saint-Crépin-et-Carlucet	11
Sainte-Nathalène	7
Proissans	2
Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou	
Castelnaud-la-Chapelle	5
Cénac-et-Saint-Julien	11
Veyrines-de-Domme	10
Daglan	15

Suite au courrier, nous n'avons pas été en mesure, par manque de temps, de faire des relances téléphoniques auprès des propriétaires. Ces relances seront une des perspectives de travail pour la prochaine tranche d'animation.

Néanmoins sur le site des « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou », quatre propriétaires ont souhaité avoir plus d'informations sur la démarche Natura 2000 et la contractualisation. Sur ces quatre propriétaires, deux ont été rencontrés. Ceci ouvre des perspectives quant à la possibilité de mise en œuvre de mesure contractuelle sur ce site.

Les cartographies en page suivante localisent les secteurs d'animation foncière sur les sites concernés.

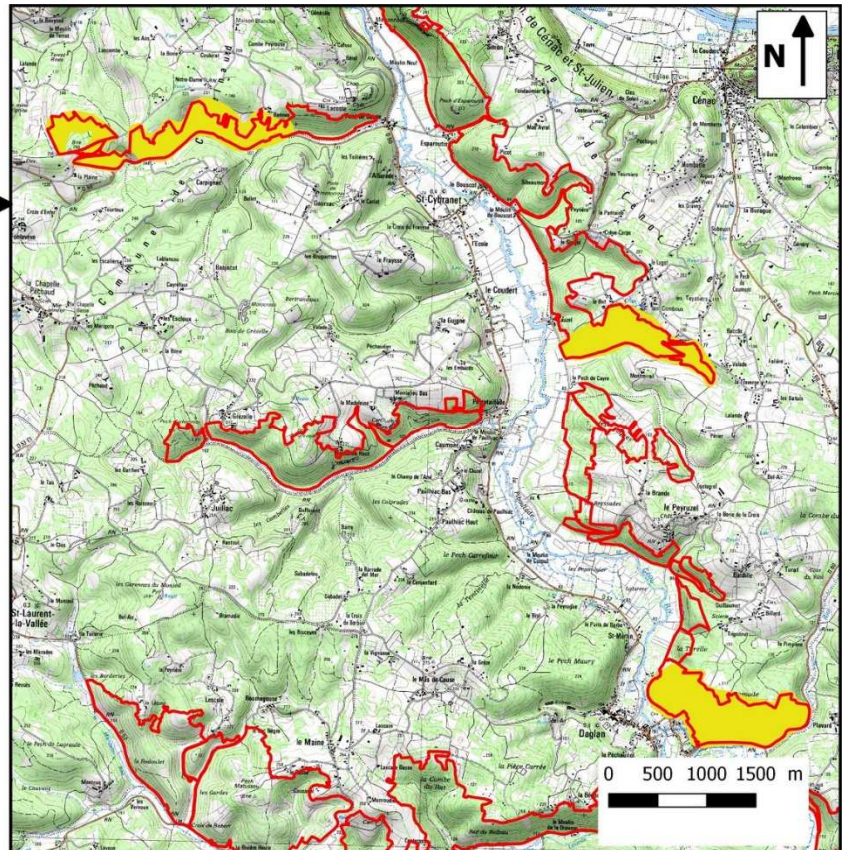
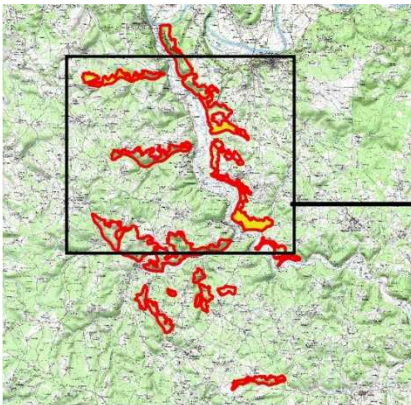
⇒ Localisation des secteurs d'animation foncière sur le site des « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel »



Légende

- Périmètre du site Natura 2000
- Secteurs d'animation foncière

⇒ Localisation des secteurs d'animation foncière sur le site des « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou »



Légende

- Périmètre du site Natura 2000
- Secteurs d'animation foncière

4.5.2 BILAN DES CONTRATS NATURA 2000 AMORCES EN 2016

A ce jour, deux projets de contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier sont en cours sur la commune de Borrèze. Les diagnostics parcellaires, les CERFA de demande de subvention ainsi que les pièces justificatives ont été envoyés aux services de l'Etat. Ces contrats sont maintenant en attente de validation et de signature.

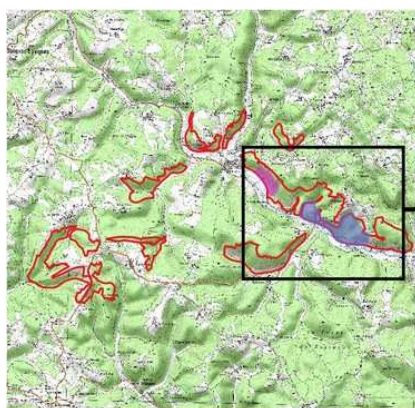
Ces deux contrats concernent des actions de restauration et d'entretien de pelouses calcicoles et habitats associés avec remise en place de pâturage ovin. Ces actions sont jugées comme prioritaires dans le Docob.

Les bénéficiaires de ces contrats sont :

- un propriétaire privé : sur 2 parcelles représentant près de 8,5 hectares d'un seul tenant ;
- l'AFPL de Borrèze : sur 35 parcelles représentant environ 40 hectares répartis sur deux ilots.

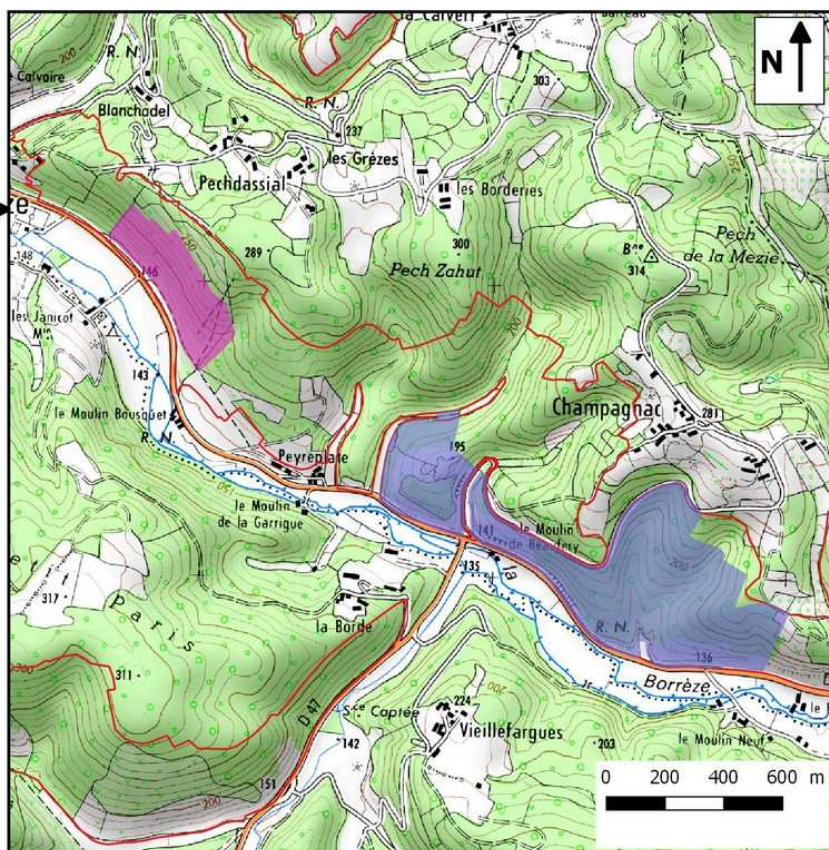
Cette année bien que le contrat ne soit pas encore signé, une action de pâturage a été mise en place sur un des deux ilots concerné par le contrat de l'AFPL afin de ne pas perdre la dynamique de gestion des espaces naturels initiée sur le secteur. Concernant l'autre contrat, ce dernier se situe sur un des coteaux les plus importants en termes de conservation des HIC de pelouses sur le site. Malgré une réelle motivation, le propriétaire ne peut engager d'action tant que le contrat n'est pas signé.

⇒ Localisation des deux projets de contrat en attente de signature sur le site Natura 2000 « Coteaux calcaires de Borrèze ».



Légende

- Périmètre du site Natura 2000
- Limite parcellaire contrat "propriétaire privée"
- Limite parcellaire contrat "AFPL"



4.6 BILAN ET EVALUATION DES MESURES DE GESTION

Après 2 années de mise en œuvre de l'animation sur ces 3 sites, les constats sont les suivants :

- D'une manière générale, les secteurs classés en Natura 2000 via l'enjeu des pelouses et landes calcicoles ont une vocation agricole très faible sur nos territoires, car il s'agit essentiellement de secteurs à fortes pentes, avec une très faible épaisseur de sol. Ce constat est particulièrement marqué sur le site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou, où même le pâturage a déserté.
- Des contrats Natura 2000 peuvent être proposés aux propriétaires ; cependant le décalage entre le moment où sont engagées les dépenses et celui où sont indemnisés les propriétaires n'est pas de nature à mobiliser les particuliers qui doivent faire l'avance des travaux pour une durée indéterminée. A cela s'ajoute des délais de validation des projets de contrat trop long qui ont pour effet de démotiver certains propriétaires.
- La constitution d'associations foncières pastorales et l'appui aux pratiques pastorales extensives sur les exploitations permettent de remobiliser des éleveurs et de réinstaller du pâturage dans des territoires délaissés par l'agriculture. Néanmoins, cette pratique repose sur la mise en place de clôtures mobiles, elle est difficile à mettre en œuvre dans les secteurs très pentus et/ou colonisés par une végétation arbustive dense.
- Les MAEC d'ouverture de milieux très embroussaillés qui permettraient d'accéder à des zones difficiles présentent un niveau d'indemnité beaucoup trop faible. Elles sont par conséquent peu mobilisées sur le territoire.

Le dispositif Natura 2000 ne permettra pas seul de conserver les milieux de landes et de pelouses, mais il participe toutefois à renforcer une dynamique locale, créée avec la zone pastorale de Dordogne, et les outils mis à disposition viennent compléter ceux mobilisés dans le cadre du pastoralisme.

5 SOUTIEN A DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI TERRITORIAL

La structure animatrice n'a pas été sollicitée pendant cette tranche d'animation.

6 ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'INCIDENCE

La structure animatrice n'a pas été sollicitée pendant cette tranche d'animation.

7 PERSPECTIVES D'ACTION POUR UNE PROCHAINE TRANCHE D'ANIMATION

Cette seconde phase d'animation a permis de poursuivre la mise en œuvre du Docob. Elle devra être reconduite sur les campagnes suivantes pour ne pas rompre la dynamique enclenchée, et bénéficier des crédits du programme FEADER.

⇒ Poursuivre la communication sur les enjeux du site

Pour conforter la communication autour des enjeux du site et mobiliser les acteurs, des rencontres individuelles avec les équipes municipales des communes concernées par les trois sites Natura 2000 pourront être organisées au cours de la prochaine tranche d'animation. L'objectif serait de :

- sensibiliser les élus sur les enjeux de leur territoire,
- expliquer la démarche Natura 2000,
- préciser le dispositif lié à l'évaluation des incidences
- fournir un kit cartographique (limites du site, cartographie des habitats...)

Le site Internet créé en 2015 permet de regrouper des informations relatives aux différents sites Natura 2000. Il devra être alimenté et mis à jour régulièrement.

⇒ Poursuivre la mise en œuvre des MAEC

La programmation des mesures agri-environnementales est prévue sur 3 campagnes successives, dont la dernière va se dérouler au printemps 2017. Pour cette 3ème année, la mobilisation pourra alors se centrer davantage sur les mesures liées aux chiroptères qui ont été peu mises en avant lors de 2 premières campagnes.

⇒ Mobiliser les propriétaires sur les sites Natura 2000 et poursuivre la mise en œuvre de contrat Natura 2000

La dynamique de contractualisation aux contrats Natura 2000 est pour le moment favorable sur le site des « Coteaux calcaires de Borrèze ». Pour la prochaine tranche d'animations le coteau localisé vers Eybènes (commune de Salignac-Eyvignes) sera certainement le secteur favorisé pour de futur projet de contrat.

Sur le site « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou », des contacts sont pris et des rencontres ont été réalisées avec des propriétaires ce qui pourra éventuellement aboutir à la contractualisation.

Quant au site des « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel », des propriétaires sont informés des possibilités sur le secteur ciblé, il sera nécessaire de revenir vers eux par la suite.